



ARRÊTÉ N° 2025_022 DU 28/11/2025
Portant restriction d'usage temporaire
Pour l'eau destinée à la consommation humaine

Annule et remplace l'arrêté n° 2025_021

Le Maire de GRANDRIEU

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.1311.2, L.1321-1, R 1321-2, R1321-3, R. 1321-7, R.1321.26 à 30, R. 1321-38 et D.1321.103 à 105,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212.2,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine,

Considérant que les prélèvements réalisés le mardi 25 novembre 2025 dans le cadre du contrôle sanitaire par l'agence régionale de santé ont mis en évidence un dépassement des limites de qualité des paramètres microbiologiques sur l'eau distribuée par le réseau de Grandrieu Brenac.

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2025_021.

Article 2 : L'eau distribuée par le réseau de GRANDRIEU BRENAC ne peut pas être utilisée en l'état pour les usages alimentaires (boisson, préparation des aliments), l'hygiène corporelle et les usages médicaux.

Les éléments de la note d'information jointe, sera portée à la connaissance de l'ensemble des abonnés et établissement utilisant l'eau du réseau.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet ce jour et restera en vigueur jusqu'à l'établissement d'un nouvel arrêté actant le rétablissement de la conformité de l'eau distribuée, aux exigences de qualités réglementaires pour sa consommation.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché en mairie, dans les villages et quartiers concernés par le réseau de distribution incriminé, pour être porté à la connaissance de la population.

Article 5 : Monsieur la-le maire de la commune de GRANDRIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est transmise à :

- Monsieur le préfet de la Lozère,
- Monsieur le directeur départemental de l'agence régionale de santé.

Fait à Grandrieu, le 28 novembre 2025

Le Maire
Guy GALTIER

*fv SYLVAIN Pierre-Emile
1er adjoint*

